

ARRIVE LE

29 OCT. 2007

DRE/SMO



Jussey, le 25/10/2007

Maître d'ouvrage
Direction régionale de l'équipement
BESANCON

Garant de la concertation
Concertation sur la nouvelle R.N 19

Monsieur le Maître d'ouvrage, Monsieur le Garant,

Dans cette phase de concertation autour de l'aménagement de la nouvelle RN 19, vous nous avez assuré la présence d'un échangeur à Combeaufontaine. Je me réjoui de cette confirmation puisque, comme je vous l'avais expliqué dans un précédent courrier, l'échangeur de Combeaufontaine est un « enjeu crucial » pour nos projets de développement.

Par ailleurs, vous m'informez dans un courriel du 23.10.2007 que « plus de 25 conseils municipaux et toutes les Communautés de communes » du secteur se sont exprimés sur cet échangeur. Vous me précisez d'ailleurs qu' « elles sont largement majoritaires à demander que [l'échangeur] se trouve au sud de [Combeaufontaine].

Il me semble réducteur d'analyser de manière quantitative ces chiffres. Notre Communauté de communes a délibérément choisi de faire un courrier en son nom et au nom des communes qui composent notre Communauté. Ce courrier, qui a été lu et discuté lors du Conseil communautaire du 9 juillet 2007 à Chauvirey-le-Châtel, représente bien l'avis unanime de nos 17 communes.

Par ailleurs, le tracé présenté lors de la réunion de lancement de la concertation du 18.06.2007 prévoyant un échangeur au nord de Combeaufontaine, il ne nous a pas semblé nécessaire de rappeler que cet échangeur devait se situer au nord ! Vous remarquerez que nous n'en avons pas fait allusion lors de notre premier courrier du 06.07.2007.

Je me permets aujourd'hui d'apporter mes arguments pour défendre l'emplacement de l'échangeur au Nord de Combeaufontaine :

- D'abord, nous considérons le passage d'une autoroute au sud de Combeaufontaine comme un désastre écologique !
 J'ai été surpris dans le document de concertation présentant les secteurs remarquables (p16 et 17) de ne pas retrouver certains sites comme la forêt de Confracourt ou encore les pelouses sèches de Morey, pourtant classées comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces zones qui se situent au sud de Combeaufontaine ont un intérêt certain pour les habitants du secteur. Elles ont aussi un intérêt touristique comme le laisse penser notre projet autour de La Roche Morey (projet de gîte d'étape et chambres d'hôtes de Molay).

PAYS JUSSÉEN
 2, rue de l'Hôtel de ville
 70500 JUSSEY
 pays.jusseen@wanadoo.fr

